

**PROCÈS-VERBAL**  
**TÉLÉCONFÉRENCE DU CONSEIL NATIONAL**  
**20 décembre 2017**

Confrère Todd Panas, Président national  
Consoeur Shimen Fayad, Vice-présidente nationale  
Confrère Robert Chafe, VPR, Terre-Neuve/Labrador  
Consoeur Karla Levangie-Connor, VPR, Atlantique  
Confrère Marc Blanchard, VPR, Scotia-Fundy  
Confrère Steve Maund, VPR, N.B./Î-P-É  
Consoeur Maryse Veilleux, VPR, Québec  
Confrère Benoît Thibault, VPR, Québec  
Consoeur Rubin Kooner, VPR/A, capitale nationale  
Confrère Michel Lépine, VPR, capitale nationale  
Consoeur Cheryl Sullivan, VPR, Ontario  
Confrère Kevin Lundstrom, VPR, Ontario  
Consoeur Faye Kingyens, VPR, Manitoba  
Confrère Larry Schlosser, VPR, Saskatchewan  
Confrère Mark Gilchrist, VPR, Prairies et Nord  
Consoeur Darlene Lewis, VPR, Alberta/C-B/Yukon  
Confrère Richard May, VPR, C-B/Yukon

1. **CONVOCATION**

La séance est déclarée ouverte le 20 décembre 2017 sous la présidence du confrère Todd Panas, président national. Tous/toutes les VPR participent à l'appel, à l'exception du confrère Robert Chafe qui y prend part un peu plus tard.

2. **ORDRE DU JOUR**

Le confrère Panas, président national, présente les points qui feront l'objet d'une discussion au cours de cet appel :

- Rapport du Comité sur la structure de la Section locale 70008
- Rapport des fiduciaires de la Section locale 70008
- Logo du STSE
- Modifications aux paragraphes 3.5a et 3.5c du Règlement 3.

La consoeur Cheryl Sullivan, VPR-Ontario, désire que soit ajouté le point « Discussion sur le prélèvement spécial de l'AFPC ».

MOTION : p/a Maund/Lépine

Que l'ordre du jour soit adopté ainsi proposé.

Adopté

3. **Rapport du Comité sur la structure de la Section locale 70008**

Le confrère Steve Maund, VPR-N-B./Î-P-É, passe en revue l'historique du dossier et précise le mandat du Comité.

MOTION : p/a Maund/Levangie-Connor

Que le Rapport du Comité sur la structure de la Section locale 70008 (section du Rapport seulement) soit adopté.

Adopté

La deuxième partie du Rapport comporte sept (7) recommandations qui font chacune l'objet d'une discussion et de propositions de modifications. Le confrère Maund enverra les modifications par courriel, à des fins d'approbation, d'ici la fin de la journée du 21 décembre.

4. **Rapport des fiduciaires de la Section locale 70008**

La consœur Shimen Fayad, vice-présidente nationale, fait savoir que les dates des AGA ont été fixées pour le mois de janvier.

MOTION : p/a Fayad/Lépine

Que le Rapport des fiduciaires de la Section locale 70008 soit adopté.

Adopté (VC 1)

5. **Paragraphe 3.5a et 3.5c du Règlement 3**

La modification en question a pour but de changer le passage sur le calendrier des paiements.

MOTION : p/a Fayad/Panas

Il est décidé que les paragraphes 3.5a et 3.5c du Règlement 3 se lisent comme suit :

Ladite subvention est automatiquement versée à la fin de chaque *trimestre* pour lequel le (la) VPR a droit au montant en question. Des copies des factures mensuelles doivent être remises sur demande à l'agent(e) financier(ière).

Adopté (VC 2)

6. **Logo du STSE**

À l'issue d'une discussion sur la question, des modifications sont proposées sur les logos qui ont été soumis, lesquelles seront apportées puis envoyées par courriel en vue d'un vote des membres du Conseil national.

7. **Budget**

Le président national et la vice-présidente nationale donnent un résumé, à l'intention des personnes toujours présentes, sur le Budget de l'AFPC qui sera présenté au Congrès de 2018, qui a fait l'objet de discussions à la réunion spéciale du CNA. Bien que ce budget ait été ratifié à l'unanimité au cours de cette réunion spéciale du CNA du 12 au 14 décembre dernier, le président national prévient que le budget dans son ensemble est considéré comme étant à l'étape d'ébauche et que des modifications pourraient y être apportées durant le Congrès.

MOTION : p/a Levangie-Connor/Maund

Que la présente téléconférence prenne fin.

Adopté.